



**CONTRAT DEPARTEMENTAL
POUR L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE
2017 – 2020**

Dans le cadre d'une démarche volontariste, le Département des Deux-Sèvres fait le choix d'une politique d'attractivité territoriale.

Par un Contrat départemental pour l'attractivité territoriale, le Département s'engage à soutenir auprès des territoires, l'économie deux-sévrienne. Il souhaite, à sa mesure, soutenir l'économie locale des territoires et encourager la dynamique des villes et villages, ambassadeurs des Deux-Sèvres. Soutenir l'attractivité des Deux-Sèvres, c'est encourager les porteurs publics et privés susceptibles de contribuer à la vitalité et à l'avenir de nos territoires.

Plus particulièrement, le Département souhaite agir en faveur du développement local et du développement touristique.

1 - Le développement local

A l'échelle des territoires intercommunaux, le Département souhaite encourager les collectivités et les acteurs économiques Deux-Sévriens et donner un élan aux investissements visant à soutenir :

- les activités locales :
Le Département souhaite redynamiser économiquement les centre bourg – ville, restructurer les halles en cœur de ville, revitaliser « le dernier commerce », favoriser les « ateliers-relais » et les espaces d'innovation, reconverter les friches industrielles, artisanales ou commerciales et accompagner les entreprises dans leur mutation (aide à l'immobilier, desserte FTTx, ...).
- les activités agro-alimentaires :
Le Département affirme l'importance des activités agricoles et agro-alimentaires sur nos territoires. Il encourage la création et le développement des outils de transformation.

2 - Le développement touristique

Le tourisme est un secteur économique porteur de développement. Pour cela, le Département souhaite consolider et affirmer le rôle majeur de nos villes et villages en tant qu'ambassadeur des Deux-Sèvres.

A ce titre, il encouragera la dynamique de l'offre touristique, en s'appuyant sur le nouveau schéma de développement touristique (fin 2016).

3 – Les modalités d'accompagnement

Pour une période de 4 ans (2017 – 2020), le Contrat départemental pour l'attractivité territoriale est doté de 6 M€ en investissement.

Cette enveloppe financière est ouverte aux porteurs de projets publics et privés et à des maîtrises d'ouvrage multiples des territoires intercommunaux.

Le Département engage à partir de septembre 2016, dans chaque territoire, une phase de concertation avec les acteurs publics (maires et représentants d'intercommunalité) ayant pour objet de déterminer les projets de développement et projets concourant à l'attractivité du département.

Les projets retenus sur les territoires par le Département feront l'objet d'une convention.

L'accompagnement du Département pourra varier dans une fourchette allant de 10 % à 50 % maximum.

L'enveloppe est répartie entre les territoires sous la forme d'une dotation de 15,66 € par habitant :

CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE	Population totale 2016	DOTATIONS TERRITOIRES
	383 079	6 000 000
1 – Territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet	7 180	112 457 €
2 – Territoire de Gâtine-Autize/Val Egray/Sud Gâtine	21 994	344 482 €
3 – Territoire du Haut Val de Sèvre	30 483	477 442 €
4 – Territoire du Thouarsais	37 096	581 019 €
5 – Territoire de Parthenay – Gâtine	39 079	612 077 €
6 – Territoire du Mellois	49 861	780 951 €
7 – Territoire du Bocage Bressuirais	75 063	1 175 679 €
8 – Territoire du Niortais	122 323	1 915 892 €

En savoir plus :

Service départemental d'Appui aux territoires

Mail Lucie Aubrac – CS 58880 – 79028 Niort cedex

Tél : – 05.49.06.76.18 - Email : CAP79@deux-sevres.fr

w.w.w.deux-sevres.com - bandeau de gauche " guide des aides "